



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 4677

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la pénurie de dentistes qui se profile dans notre pays à l'horizon 2010. En effet, à partir de cette période, selon un récent rapport de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), les départs en retraite vont atteindre 1 600 par an, alors que seuls 977 étudiants sortent de la faculté chaque année pour exercer. D'ici trois ans, il n'y aura plus que quarante dentistes pour 100 000 habitants, contre 65 aujourd'hui. Ce sont les zones rurales qui seront le plus sévèrement touchées par cette absence de relève. Le rapport souligne que, si rien n'est fait pour enrayer cette crise, le nombre de dentistes en France devrait diminuer de 30 %, passant de 40 300, fin 2006, à 27 000 en 2030, soit le même effectif qu'en 1970. Elle lui demande donc ce qu'elle entend mettre en œuvre pour enrayer ce phénomène, sachant que d'autres professions médicales, telles que les généralistes, les gynécologues-obstétriciens et les ORL, sont également menacées par ces prochains déséquilibres démographiques.

Texte de la réponse

Les projections élaborées et publiées récemment par la direction de la recherche de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES) indiquent que sans correction du numerus clausus de la profession, fixé jusqu'en 2007 à 977 entrées en études dentaires et maintenu à ce niveau par la suite, les densités projetées passeraient tendanciellement de 65 chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants en 2006 à 40 pour 100 000 habitants en 2030. La fixation du numerus clausus pour l'année 2008 a tenu compte de ces éléments de cadrage démographique concernant l'évolution des effectifs de chirurgiens dentistes, des capacités de formation des unités de formation et de recherche d'odontologie, et des évolutions prévisibles tant du métier de chirurgien dentiste que des besoins des patients. Ainsi, le numerus clausus en odontologie a été augmenté de 977 à 1 047 étudiants autorisés à poursuivre en deuxième année. De plus, les Etats généraux de l'organisation de la santé ont abordé dans leur seconde phase les problèmes de renouvellement et de répartition des chirurgiens-dentistes sur le territoire. Les éléments rassemblés au cours de ces Etats généraux de l'organisation de la santé sont en cours d'expertise et pourront contribuer à une amélioration de l'offre des chirurgiens-dentistes à terme.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4677

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5639

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218